

M. SHEA: C'est exact.

M. CREAGHAN: Admettez-vous, comme moi, que ce seul fait servait de préventif à bien des infractions?

M. SHEA: Je dirais qu'il était, en effet, très efficace.

M. CREAGHAN: Du seul fait que c'était la pratique du chemin de fer de continuer ces enquêtes?

M. SHEA: Oui, nous inspectons les coins les plus reculés du réseau, qu'il s'y passe quelque chose ou non. De fait, même si nous n'avons rien remarqué il y a six mois, nous y retournons quand même.

M. CREAGHAN: J'imagine que vous avez lu le compte rendu des délibérations du Comité?

M. SHEA: Non, je n'en ai pas eu l'occasion.

M. CREAGHAN: L'appendice "C", à la page 32 du fascicule 3, résume les diverses enquêtes de votre service.

M. SHEA: Je le vois.

M. CREAGHAN: C'est un document préparé par le Conseil des ports nationaux à l'intention du Comité. Il serait peut-être désirable que vous jetiez un coup d'œil aux pages 32 et 33 du fascicule 3.

M. SHEA: Oui, j'ai ça ici, maintenant. Je lis: «Juin-juillet 1934». Je crois que c'est vraiment la première fois que je me suis occupé des affaires du pont.

M. CREAGHAN: Au premier sommaire, juin-juillet 1934, le rapport signale que si des irrégularités existaient, elles étaient très, très minimes.

M. SHEA: C'est exact. N'oubliez pas que nous en étions au pire de la dépression alors et que les affaires n'étaient pas brillantes. Je crois que les recettes démontreraient que la circulation n'était pas aussi dense qu'en d'autres temps.

M. CREAGHAN: Et quatre ans plus tard, en 1938, vous avez fait 37 enquêtes et la seule irrégularité commise, si l'on peut dire, c'est que les péagers avaient accepté quelques coupons détachés.

M. SHEA: Oui.

M. CREAGHAN: Lors de l'enquête suivante, en 1942, il n'est question que d'infimes irrégularités. En 1946, une enquête a eu lieu et, d'après le résumé, la même infraction consistait à ne pas vérifier si les coupons étaient détachés.

Donc, si le résumé est exact,—ce que vous ne pouvez pas déclarer peut-être,—de 1934 à 1946, vos inspecteurs n'ont jamais rapporté au Conseil la moindre irrégularité sérieuse?

M. SHEA: Non; je dirais qu'il est question ici d'enquêtes à intervalles à peu près réguliers, 1934, 1938, 1942, 1946 et 1952. C'est entre ces deux dernières dates que l'intervalle est le plus long. M. Beudet, je crois que c'est bien M. Beudet, le présent . . .

Le PRÉSIDENT: Le directeur du port de Montréal?

M. SHEA: Oui. Il m'a demandé ma collaboration. Apparemment, son prédécesseur lui avait raconté ce qui s'était produit dans le passé et il m'a dit que, comme je le faisais d'ordinaire, il voulait que je l'aide. Je crois que nous avons fait une enquête en 1957 ou 1958 et peut-être une autre, en 1959; en effet, le rapport la mentionne.

Le PRÉSIDENT: Août et septembre 1959.

M. CREAGHAN: Mais les renseignements fournis au Comité sur les quatre premières enquêtes ne révèlent pas que vos inspecteurs ont trouvé des cas où des reçus n'avaient pas été donnés pour des péages versés au comptant ou que le péage n'avait pas été réclamé dans le cas d'automobiles transportant des voyageurs.